

## **F – Suivi et évaluation**

### **Programme de gestion transfrontalière des agroécosystèmes du bassin de la Kagera (PGTA Kagera)**

<b>1. SUIVI, ÉVALUATION ET DIFFUSION.....</b>	<b>2</b>
1.1 Suivi et établissement des rapports .....	2
2.2 Évaluation indépendante tripartite .....	3
2.3 Tableau 1: Plan et budget de suivi et évaluation du PGTA Kagera.....	4
<b>2. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....</b>	<b>13</b>

## 1. SUIVI, ÉVALUATION ET DIFFUSION

### 1.1 Suivi et établissement des rapports

L'objectif du suivi et de l'évaluation est d'aider tous les participants au projet d'évaluer sa performance et ses impacts, en vue de les renforcer au maximum. Le suivi consistera en des examens et la surveillance continus ou périodiques des activités en matière de gestion et de réalisation du plan de travail et du budget. Ces examens permettront d'assurer que toutes les activités nécessaires progressent selon les plans. Le suivi et l'évaluation auront lieu à trois niveaux : *exécution du projet, performance du projet et évaluation des impacts.*

**Exécution du projet.** Le suivi sera concentré sur la gestion et la supervision des activités du projet dans le but d'en améliorer l'efficacité, le cas échéant, afin de favoriser la bonne exécution du projet. Il s'agit d'un processus continu qui prévoit la collecte d'informations sur la réalisation effective des activités du projet par rapport à celles prévues dans les plans de travail annuels, y compris la production en temps utile de produits de qualité, l'identification de problèmes et contraintes (techniques, humains et financiers), la formulation de recommandations claires pour les mesures correctives à prendre et l'identification des leçons apprises et des bonnes pratiques, etc.

**Performance du projet.** L'évaluation de la performance du projet consentira d'estimer la mesure dans laquelle il a réalisé ses objectifs (voir ci-dessus). Le projet sera suivi étroitement par la FAO (UTP et unités FAO-FEM) et par le Comité directeur du projet à l'aide de rapports biannuels, d'examen trimestriels de l'exécution, de rapports techniques et de missions de supervision technique régulières qui seront effectués selon que de besoin pour renforcer le succès. Les réalisations du projet seront évaluées après deux ans d'exécution du projet (évaluation intérimaire) et à la fin du projet (évaluation finale) par des évaluateurs indépendants.

**Impact du projet.** L'évaluation de la mesure dans laquelle le projet a atteint ses objectifs se poursuivra pendant toute la durée du projet. Les indicateurs clés figurent dans le cadre logique de l'annexe 2. Ces indicateurs seront affinés ultérieurement lors de l'atelier initial, et les outils, méthodes et indicateurs servant à mesurer l'impact seront déterminés et convenus pour assurer qu'un cadre normalisé est partagé par les quatre pays participants.

**Rapports techniques particuliers.** Ils seront rédigés pour orienter et surveiller la mise en œuvre du projet et comprennent les suivants :

- Guides/manuels sur la gestion durable des terres et de l'agroécosystème à l'intention des champs-écoles des producteurs et concernant des micro-bassins versants et paysages désignés.
- Guide de planification communautaire pour la GDTA –élaboration, réalisation et suivi de plans d'action communautaires, y compris le régime foncier et l'accès aux ressources.
- Incitations et politiques en faveur de la GDTA – y compris des questions concernant l'agriculture, l'environnement et le régime foncier.
- Études préliminaires, indicateurs et méthodes de suivi en matière de GDTA par les CEP, les communautés et les districts.

Le plan de suivi et d'évaluation pour le PGTA Kagera remplira deux fonctions : premièrement, une évaluation périodique de la mise en œuvre du projet et de la performance des activités et, deuxièmement, l'évaluation de leurs résultats du point de vue de leur pertinence, leur efficacité et leur impact sur la promotion de la gestion durable des terres et de l'agroécosystème. Elles contribueront toutes deux à améliorer les prises de décisions et la gestion en dirigeant le projet vers la réalisation des buts/objectifs de valorisation des

ressources humaines et de conservation de l'environnement mondial qu'il s'est fixés, et en incorporant les connaissances tirées des expériences et des leçons apprises dans les activités planifiées.

Le Cadre logique du projet à l'annexe 2 fournit les indicateurs de performance et d'impact relatifs à la mise en œuvre du projet, ainsi que les moyens de vérification correspondants. Les rapports d'avancement, techniques et financiers et d'autres sources identifiées dans le cadre logique serviront de moyens de vérification. Une fois qu'il sera opérationnel, le centre d'information à l'échelle du bassin, qui sera établi pour surveiller les changements de l'état des ressources naturelles et des agroécosystèmes et l'impact sur les moyens d'existence, contribuera à la rédaction de ces rapports. Le système de suivi sera élaboré en consultation étroite avec les différents niveaux de parties prenantes pour leur permettre de communiquer des informations en retour et des observations. Le plan de suivi et d'évaluation est décrit en détail à l'annexe 7.

Des indicateurs de l'impact du projet seront utilisés aux différents niveaux du projet, de la communauté, du district et national. Les indicateurs clés refléteront, entre autres :

- la situation des terres, des ressources naturelles et des écosystèmes, leur état de conservation et leur capacité à produire des biens et services ;
- des preuves de changements positifs de la gestion et de l'utilisation de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- l'amélioration de la productivité et des moyens d'existence et la réduction de la pauvreté ;
- le renforcement des capacités à différents niveaux.

Les indicateurs seront élaborés ultérieurement lors de l'atelier initial du projet avec les pays participants, les parties prenantes et la FAO. Le projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides du FEM (LADA) (FAO/PNUE) et, le cas échéant, le projet moyen sur les indicateurs de la biodiversité en zone aride (PNUE/FEM) fourniront des informations utiles et une orientation à cet égard.

Le suivi journalier des progrès de la mise en œuvre incombera au coordonnateur régional du projet et aux directeurs nationaux du projet sur la base du plan de travail annuel du projet et de ses indicateurs. Le CRP donnera des conseils à l'Unité technique principale et au Département de la coopération technique de la FAO qui informeront dûment le secrétariat du FEM de retards ou difficultés éventuels rencontrés pendant la mise en œuvre, pour que soit fourni le soutien nécessaire ou que puissent être appliquées en temps utile et de façon appropriée des mesures correctives.

## **2.2 Évaluation indépendante tripartite**

L'évaluation est un processus permettant de déterminer systématiquement et objectivement la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les progrès et les impacts des activités, à la lumière de leurs objectifs et intrants, tant au cours du projet qu'au-delà.

Les évaluations indépendantes intérimaires et finales du projet seront organisées en consultation étroite avec les pays participants et l'Unité d'évaluation de la FAO (PBEE). Les évaluations intérimaires indépendantes seront entreprises au début de la troisième année d'exécution du projet. L'évaluation intérimaire déterminera les progrès accomplis dans les réalisations et identifiera les mesures correctives nécessaires éventuellement. Elle aura, entre autres, les fonctions suivantes :

- évaluation de l'efficacité, de l'efficience et de l'actualité de l'exécution du projet ;
- analyse de l'efficacité de l'exécution et des arrangements de partenariat ;
- identification de questions exigeant la prise de décisions et des mesures correctives ;

- identification des leçons apprises sur la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet ;
- mise en évidence des résultats techniques et des leçons apprises ;
- analyse de la conformité du projet avec les résultats escomptés ;
- proposition de corrections à mi-parcours et/ou ajustements au plan de travail, selon que de besoin.

Une évaluation indépendante tripartite finale aura lieu trois mois avant l'achèvement du projet et portera sur les mêmes questions que l'évaluation intérimaire. En outre, l'évaluation finale passera en revue les impacts du projet, analysera la durabilité des résultats et vérifiera s'il a accompli les réalisations et les objectifs de développement et environnementaux. Elle fournira aussi des recommandations pour les actions de suivi. Le tableau 1 ci-dessous fournit une synthèse des principaux rapports de S-E, des responsables, du calendrier et du budget estimé..

### 2.3 Tableau 1: Plan et budget de suivi et évaluation du PGTA Kagera

Type d'activité de S-E	Responsables	Calendrier	Budget USD * <sup>1</sup>
Atelier régional initial	Coordonnateur régional du projet - CRP Directeurs nationaux du projet - DNP FAO/NRL, bureaux des pays de la FAO	Dans les deux mois précédant le démarrage du projet	35,000
Rapport de projet initial	CRP avec les DNP + FAO	Immédiatement après l'atelier	CRP/DNP/ pas de coût supplémentaire Temps du personnel de la FAO en nature
Établir/affiner les réalisations et les indicateurs propres au site (environnementaux + socioéconomique)	CRP + DNP Consultant international en S-E avec orientation de la FAO	Pendant l'année 1	10,000 (2,000/pays+2,000 niveau du bassin hydrographique)
Suivi de l'impact sur le terrain	Surveillance par le CRP et les DNP Suivi par les animateurs de district, agences locales de mise en oeuvre avec orientation de la FAO	Continuellement, mais analyse annuelle préalable au rapport d'avancement, EEP et préparation du plan de travail annuel	50,000 (2,500/pays/par an)
Suivi annuel de l'impact et gestion adaptative des pratiques de GDTA et des leçons apprises	CRP avec NRL/SAF pour surveiller les activités de GDT et suivi dans le bassin, en coordination avec les DNP (responsables des activités au niveau du pays et suivi par des équipes/contrats nationaux)	Examen annuel	40,000 (10,000/par pays- chiffre indicatif)
Examen de la mise en oeuvre du projet – outil de suivi interne de la FAO	Équipe du projet + FAO	Annuel	Équipe du projet sans coût supplémentaire FAO en nature
Réunions des comités directeurs régionaux et nationaux du projet	CRP + DNP Pays participants FAO + principaux partenaires/ Donateurs	Immédiatement après l'atelier initial et au moins une fois par an	50,000 (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance) Personnel FAO : en nature
Rapports trimestriels de mise en oeuvre du projet -- comparer les résultats avec les plans de travail approuvés, prendre des mesures correctives	Responsable du budget de la FAO TCOM, TCI/FEM	Trimestriellement	FAO en nature
Rapports semestriels d'avancement du projet	Équipe du projet FAO/NRL, SAF, TCI/FEM, TCOM	Juin et décembre	Équipe du projet sans coût supplémentaire FAO en nature

Type d'activité de S-E	Responsables	Calendrier	Budget USD * <sup>1</sup>
Rapports techniques - voir ci-dessous*	Équipe du projet FAO (NRL SAF, "Task Force" du projet) Consultants selon que de besoin	Liste indicative des produits des contrats/ consultations ci-dessous	21,000 (examen, impression, diffusion de produits techniques)
Visites de supervision aux sites du projet et sur le terrain	Missions techniques de la FAO <sup>1</sup> Représentants gouvernementaux du CDP	Annuellement ou selon les besoins	FAO (couverte par la rétribution de l'AM) et temps du personnel des OG en nature
Examen à mi-parcours indépendant	Unité d'évaluation indépendante PBEE-FAO Équipe du projet Pays participants FAO/NRL, SAF, TCI/FEM, TCOM	À mi-parcours de la mise en oeuvre du projet	39,600
Évaluation indépendante tripartite finale	Consultant extérieur Équipe du projet Pays participants FAO (NRL SAF, PBEE, TCI/FEM, TCOM)	À la fin de la mise en oeuvre du projet	65,000
Leçons apprises	Équipe du projet FAO (UTP + "Task Force" du projet) Unité FAO FEM +TerrAfrica Partenaires	Annuellement	75,000 (3,000 par an en moyenne pour la vulgarisation; les ateliers régionaux et nationaux de partage des expériences)
Rapport final	CRP avec l'appui des DNP FAO	Au moins un mois avant l'achèvement du projet	6,000
<b>TOTAL, Coût indicatif du projet FEM</b> (à l'exclusion de l'équipe du projet et d'une partie du temps du personnel de la FAO couverte par les rétributions des AM)			<b>391,600 USD</b>

\* Des rapports spécifiques seront développés pour guider et permettre un suivi de l'exécution du projet :

- Guides/manuels sur la gestion durable des terres et des agroécosystèmes à l'intention des champs-écoles des producteurs et pour les micro-bassins versants et paysages choisis
- Guide de la planification communautaire pour la GDTA - élaboration, mise en oeuvre et suivi de plans d'action communautaires, y compris le régime foncier et l'accès aux ressources
- Mesures incitatives et politiques concernant la GDTA, y compris les questions agricoles, environnementales et de régime foncier
- Etat des lieux sur la GDT, les indicateurs et méthodes de suivi par les CEP, les communautés et les districts

<sup>1</sup> Une partie du temps et les frais de voyage du personnel de la FAO sont couverts par la rétribution

**Annexe 4: Tableau 1 - Analysis des principaux problèmes environnementaux du bassin de la Kagera**

Problèmes	Symptômes	Causes techniques	Causes socioéconomiques	Causes institutionnelles	Causes sociopolitiques
<b>Dégradation des terres</b>	Biomasse aérienne basse	Extension des zones cultivées dans des aires inadaptées  Utilisation limitée des cultures de couverture  Fréquence excessive des feux de brousse  Surpâturage  Changement climatique (arrivée tardive et de courte durée des pluies)	Taux élevés de croissance démographique  Demande croissante de bois de feu et de charbon de bois  Pratiques agricoles et d'élevage impropres  Nombre croissant de têtes de bétail  Absence de possibilités de revenus non ruraux	Non-adaption des structures traditionnelles au nouvel ordre économique et démographique  Limitation des compétences et approches sectorielles traditionnelles des institutions de soutien	Manque de coordination et de mise en application des nombreuses et diverses politiques foncières et agricoles
	Fertilité décroissante du sol	Réduction des pratiques traditionnelles de gestion de la fertilité (jachères, rotations, cycle de la matière organique)  Changement climatique (lessivage des nutriments dû à l'intensité forte des pluies)	Pratiques agricoles non durables – épuisement des éléments nutritifs  Taux élevés de croissance démographique	Incapacité des services de vulgarisation à aider les utilisateurs des terres à s'adapter aux changements	Politiques agricoles et démographiques mal comprises et inadaptées
	Érosion diffuse du sol	Faible couvert végétal  Faible quantité de matière organique du sol (basse stabilité structurale)	Excès de labour  Non-disponibilité de matière organique/fumier  Piétinement du bétail (autour	Limitation des services agricoles	Manque d'application efficace des politiques relatives à la gestion des terres

<b>Problèmes</b>	<b>Symptômes</b>	<b>Causes techniques</b>	<b>Causes socioéconomiques</b>	<b>Causes institutionnelles</b>	<b>Causes sociopolitiques</b>
		Manque d'entretien des structures de lutte contre l'érosion  Changement climatique (précipitations plus abondantes)	des points d'eau, barrages de vallée, berges des cours d'eau, en particulier)		
<b>Dégradation des ressources en eau</b>	Tarissement des sources	Faible réalimentation de la nappe – ruissellement rapide provenant de sols dégradés  Changement climatique – réduisant le volume et la durée des précipitations	Pressions sur les terres et exploitation des bords des terres humides	Manque de structures spécialisées en matière de gestion des ressources hydriques	Manque de moyens et de politiques adaptés pour la gestion coordonnée des eaux partagées
	Incidence accrue des inondations	Ruissellement rapide venant de sols dégradés	Absence de structures de maîtrise des inondations	Manque de structures spécialisées en matière de gestion des ressources en eau	Manque de moyens et de politiques adaptés pour la gestion coordonnée des eaux partagées
	Accumulation de sédiments dans les terres humides, les cours d'eau et les lacs	Charge sédimentaire excessive dans les ruisseaux et les rivières  Forte réduction périodique des débits de certains cours d'eau	Empiètement des terres agricoles sur les berges des cours d'eau et les pentes raides  Excès de labour des terres agricoles  Surpâturage	Services de soutien faibles et sectoriels	Non-adoption des approches intersectorielles par les fournisseurs de services locaux
	Capacités réduites d'emmagasinage de l'eau souterraine	Changement climatique – réalimentation insuffisante (faibles précipitations)	Augmentation de la population humaine et animale	Manque de structures et de mécanismes efficaces	Politique de gestion des eaux inadaptée

Problèmes	Symptômes	Causes techniques	Causes socioéconomiques	Causes institutionnelles	Causes sociopolitiques
		Excès de récolte			
	Modification physique, chimique et biologique des eaux	Pollution hydrique : i) déchets domestiques ii) déchets industriels iii) produits chimiques et toxiques iv) boues provenant de mines industrielles	Difficultés à investir dans l'élimination des déchets environnementaux	Services de décontamination inopérants	Manque d'internalisation des normes d'hygiène et des politiques environnementales
<b>Dégradation des ressources biologiques</b>	Présence réduite ou disparition d'espèces sauvages et agricoles indigènes (y compris les arbres, les cultures pérennes, annuelles, les plantes médicinales)	Excès de déforestation  Concentration d'un nombre limité d'espèces agricoles  Surpâturage	Pression sur les terres  Pratiques agropastorales impropres  Surexploitation des produits forestiers	Inadéquation des services agricoles et forestiers	Manque d'application des lois, politiques et règlements administratifs relatifs à l'environnement
	Destruction des habitats qui protègent les zones de biodiversité locales	Déforestation  Conversion des pâturages en petites parcelles agricoles  Création d'îlots de galeries forestières (par exemple) dans une « mer » de terres agricoles – perte de connectivité des habitats	Pression sur les terres  Pratiques agropastorales impropres  Surexploitation des produits forestiers	Inadéquation des services agricoles et forestiers	Manque d'application des lois, politiques et règlements administratifs relatifs à l'environnement
	Réduction des populations/ disparition des espèces animales (sauvages et domestiquées), de poissons,	Destruction des habitats et réduction des ressources alimentaires	Pression sur les terres  Pression de la population Demande de rendements	Inefficacité des structures de gestion de la faune sauvage, agricole et environnementale, manque	Manque de compréhension de la part des utilisateurs des terres des lois, politiques et règlements



<b>Problèmes</b>	<b>Symptômes</b>	<b>Causes techniques</b>	<b>Causes socioéconomiques</b>	<b>Causes institutionnelles</b>	<b>Causes sociopolitiques</b>
	d'oiseaux et de reptiles	Promotion des races exotiques  Braconnage  Techniques et matériel de pêches impropres	accrus en lait et en viande  Demande croissante de gibier, trophées, animaux vivants  Activités de chasse et de pêche excessives	d'appréciation des avantages des approches intersectorielles  Manque de reconnaissance et de promotion des potentialités des races locales de la part des services agricoles	administratifs  Manque de mise en œuvre efficace des lois, politiques et règlements administratifs
	Modification de l'écosystème aquatique	Modification du régime hydrologique  Changement climatique  Pollution (agricole et industrielle) du système hydrologique	Excès de récolte de l'eau  Non-observation des normes sur les déchets dans les zones urbaines, industrielles et d'agriculture commerciale	Faiblesse des services de gestion de l'eau  Limitation des services d'élimination des déchets	Non-assimilation des politiques de gestion et d'amélioration
	Apparition de nouvelles espèces végétales	Introductions des espèces	Manque de prise de conscience des répercussions potentiellement nuisibles des espèces exotiques dans les réseaux hydrographiques		

**Annexe 4: Tableau 2 - Analyse des causes profondes, des contraintes et des activités de base dans le bassin de la Kagera**

<b>Impacts principaux de la dégradation des ressources naturelles</b>	<b>Causes intermédiaires et profondes</b>	<b>Contraintes à la gestion durable des terres</b>	<b>Activités du scénario de base actuel</b>
<b>Réduction du couvert végétal</b>	<p>Pression humaine et du bétail sur les terres – diminution de la taille des exploitations, fragmentation, terres agricoles utilisées pour la construction d’habitations familiales.</p> <p>Manque de connaissance des utilisateurs des terres et des communautés des méthodes susceptibles d’améliorer la gestion des terres.</p> <p>Déforestation accélérée due à la demande croissante de bois-énergie et de bois d’œuvre, ainsi que de terres agricoles.</p>	<p>Manque de sensibilisation et de participation des communautés locales aux mesures de développement et de gestion des ressources naturelle.</p> <p>Absence d’emplois non agricoles.</p> <p>Insécurité du régime foncier et manque de propriétés terriennes.</p>	<p>Application de mesures techniques de protection des ressources naturelles dans certains endroits (réserves forestières et aires protégées, par exemple) mais manque d’efficacité des mesures de protection.</p> <p>Mesures réglementaires faiblement appliquées étant considérées comme dissuasives (amendes, etc.).</p> <p>Limitation des usines de transformation des produits agricoles et d’emplois non agricoles dans les zones rurales permettant d’atténuer la pression sur les terres.</p>
<b>Faible fertilité des terres</b>	<p>Croissance rapide de la population causant l’abandon des systèmes traditionnels qui conservaient la fertilité du sol (jachères, rotations, application de fumier) aboutissant à l’épuisement des éléments nutritifs.</p> <p>Exploitation de terres marginales (pentes raides, terres humides, terrains de parcours plus arides), fréquence des feux de brousse, surpâturage.</p>	<p>Inefficacité des systèmes traditionnels ou modernes existants à conserver les terres.</p> <p>Ignorance ou manque d’application de méthodes et pratiques favorables à l’agriculture durable.</p> <p>Manque de ressources affectées à la conservation des sols et à la remise en état de terres dégradées.</p>	<p>Faiblesse du soutien aux services de vulgarisation agricole, pastorale et forestière qui restent sectoriels.</p>
<b>Abaissement de la nappe phréatique et changements des régimes hydrologiques dans les cours d’eau</b>	<p>Sols dénudés exposés dans les bassins versants provoquant la formation d’horizons indurés, et la réduction de l’infiltration et de la réalimentation de la nappe.</p> <p>Exploitation excessive des couches aquifères superficielles.</p> <p>Changement climatique - raccourcissement des saisons de pluie (transformant les cours d’eau permanents en cours d’eau saisonniers) et fréquence accrue de</p>	<p>Utilisation incontrôlée de mesures de conservation du sol et des eaux inadaptées.</p> <p>Manque d’une politique intégrée de gestion des eaux.</p>	<p>Inefficacité de la gestion et de la protection des bassins versants d’amont.</p> <p>Propositions existantes mais encore théoriques d’installation de systèmes harmonisés de traitement des données, de suivi-évaluation et de diffusion de l’information (cet aspect est du ressort du PAALEN-PIGRE et du PGELV).</p>

<b>Impacts principaux de la dégradation des ressources naturelles</b>	<b>Causes intermédiaires et profondes</b>	<b>Contraintes à la gestion durable des terres</b>	<b>Activités du scénario de base actuel</b>
	précipitations très intenses qui provoquent des inondations éclairs		
<b>Disparition de certaines espèces végétales, animales et autres</b>	Destruction des habitats Braconnage - pressions commerciales Promotion des espèces exotiques.	Pression sur les terres.  Non-observation des mesures de protection de l'environnement.	Limitation de la prise de conscience et de l'information disponible localement relatives à l'importance et à la valeur de la biodiversité (notamment l'agrobiodiversité).

Le tableau 3 résume les relations causales entre les causes intermédiaires et profondes de la dégradation des terres dans le bassin de la Kagera. Il aide à comprendre la complexité et l'interdépendance des causes de la dégradation et des contraintes à la gestion durable des terres. L'analyse souligne que les activités passées et beaucoup d'activités actuelles entreprises dans le bassin n'ont eu qu'un impact limité sur la dégradation des terres, et qu'il est encore impératif d'intervenir en utilisant le moteur de l'agriculture pour passer du cercle vicieux de la dégradation des terres au cercle vertueux de la gestion durable de l'agroécosystème, y compris les activités proposées par le PGTA pour résoudre des questions transfrontalières clés convenues lors de l'atelier MEP-B d'Entebbe (tableau 4).

**Annexe 4: Tableau 3 - Interventions du PGTA Kagera pour le règlement de questions transfrontalières prioritaires identifiées ayant une importance mondiale**

<b>Questions transfrontalières</b>	<b>Interventions du PGTA</b>
Harmoniser les lois et règlements	Au niveau national et dans l'ensemble du bassin, pour affronter les questions interconnectées relatives à l'agriculture, à la dégradation des terres, à la conservation de la biodiversité, à la fixation du carbone, à la protection des eaux internationales, à la viabilité des moyens d'existence et à la sécurité alimentaire.
Promouvoir l'application des politiques/lois	Par le biais de la consultation, du partage des expériences et de la création de capacités au niveau local, régler/gérer les différends entre groupes d'utilisateurs (éleveurs, agriculteurs, habitants des forêts, gardiens des parcs). Leçons du projet transfrontalier du FEM ; PGELV, PAALEN, ASARECA, etc.).
Optimiser les communications/échanges d'information	Parmi les pays et les secteurs (sécurité alimentaire, agriculture, environnement) grâce à l'efficacité de la collaboration, de la coordination et de l'alerte rapide dans tout le bassin (systèmes/bases de données conjoints SIG/T, planification, formation, téléconférences pour les réunions de comité, consultations avec les parties prenantes).
Contrôler et gérer les feux de brousse	Prise de conscience communautaire des effets négatifs des brûlage fréquents et valeur potentielle/utilisation de substitution de la biomasse (herbes, résidus agricoles, etc.) comme l'AC/zéro pâturage, et méthodes de gestion des animaux nuisibles. Lois et règlements administratifs.
Contrôler les mouvements, le commerce et la transmission des maladies du bétail	Liens et orientation fournis par les programmes transfrontaliers existants (PACE, lutte contre la mouche tsé-tsé, AU-IBAR) pour renforcer les interventions. Évaluation de l'impact des changements d'affectation des terres – perte de pâturages, transformation des couloirs pour le bétail en ranchs, exploitations commerciales et leurs répercussions/ impacts sur l'accès aux pâturages et à l'eau en saison sèche et pendant les périodes de sécheresse.
Lutte contre l'érosion du sol et la sédimentation et contre leurs impacts sur les cours d'eau, les terres humides et les risques d'inondations	Amélioration des pratiques de gestion des terres (agriculture, élevage, forêts) par des approches intégrées et l'adaptation locale de l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, zéro pâturage et la gestion du fourrage et des terrains de parcours. Suivi/évaluation communautaire des impacts sur le ruissellement, l'érosion du sol, la sédimentation, l'envasement des terres humides, les fleuves et

<b>Questions transfrontalières</b>	<b>Interventions du PGTA</b>
	les eaux intérieures et amélioration de la productivité et des fonctions écosystémiques (régime hydrologique, cycle des nutriments, émissions de carbone, etc.).
Gestion des ressources en eau (qualité et quantité)	Orientation et création de capacités en matière d'approches intégrées pour la planification et la gestion des terres, des eaux et des ressources biologiques, afin de réduire l'érosion du sol, la sédimentation et la pollution (horticulture, riziculture, par exemple) et améliorer la création d'énergie hydroélectrique. Activités coordonnées, complémentaires avec le PGELV et le PAALEN (allocations d'eau, information, gestion des ressources, efficacité de l'utilisation de l'eau).
Contrôle des questions sanitaires liées à la qualité de l'eau	Traiter des questions de santé et de bien-être humains, dans le cadre de la gestion intégrée des ressources. Évaluer les effets de l'utilisation des terres et de la protection/gestion des terres humides sur la qualité de l'eau (solides en suspension qui augmentent les bactéries/maladies d'origine hydrique : dysenterie, typhoïde, choléra, bilharzia, malaria).
Contrôle des sources et de la propagation de la jacinthe d'eau	Grâce à la diffusion des actions du PAALEN et du PGELV dans les cours supérieurs de la Kagera (à partir du lac Victoria). Évaluer les résultats en ce qui concerne : l'asphyxie, les dommages à la faune aquatique, aux stocks de poissons, à la qualité de l'eau.
Protection et gestion des berges des cours d'eau et des lacs	Évaluer la situation et élaborer des solutions coordonnées impulsées par les communautés transfrontalières pour la protection et la gestion, le règlement des différends et les normes locales.
Contrôle et gestion de la faune sauvage	Évaluer les effets des mouvements, de la chasse et de la récolte d'espèces sauvages (animales + végétaux). Élaborer des mesures/possibilités visant à renforcer la conservation de la faune sauvage et établir des accords transfrontaliers communautaires de partage des avantages (Parc national de l'Akagera, par exemple).
Impact des réfugiés sur les ressources en terres et la gestion communautaire	Évaluer et identifier des mesures visant à réduire les menaces à la sécurité et les effets des mouvements de réfugiés sur la durabilité et les investissements dans la gestion des ressources en terres (zones frontalières de Burigi-Akagera et Parc national du lac Mburu).
Fabrication et vente de charbon de bois	Évaluer l'ampleur et les répercussions de la récolte de bois transfrontalière et des brûlages pour la fabrication de charbon de bois, et proposer des solutions à l'aide de plans et consultations communautaires.
Contrôle des mouvements et des infestations des ravageurs et maladies des cultures	Identifier et échanger des pratiques de lutte biologique et du matériel génétique résistant aux maladies, et promouvoir les approches participatives de l'amélioration/propagation entre les communautés du bassin.

## 2. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

### INTRODUCTION

L'objectif du suivi et de l'évaluation est d'aider tous les participants à évaluer la performance et l'impact du projet en vue d'accroître au maximum ces deux éléments. Le suivi est l'examen permanent ou périodique réalisé par les gestionnaires et leur permettant d'évaluer la mise en œuvre d'une activité, afin d'assurer que toutes les actions requises progressent selon le plan. L'évaluation est un processus servant à déterminer systématiquement et objectivement la pertinence, l'efficacité, l'efficacités et l'impact des activités vis-à-vis de leurs objectifs. L'évaluation continue est l'analyse, pendant la phase de mise en œuvre, de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficacités continues des résultats, effets et impacts actuels et probables.

Le projet sera évalué sur la base de la qualité de sa mise en œuvre, du suivi des principaux objectifs, des résultats obtenus et de son impact. Les objectifs généraux et particuliers du projet, ses réalisations et ses résultats, ainsi que ses indicateurs clés, tels qu'ils sont décrits dans le Cadre logique du projet (annexe 2), et les plans de travail annuels sont à la base de ce plan de S-E.

Le programme de S-E du projet sera guidé par des indicateurs qui donnent une description sommaire des résultats et des impacts attendus. Il importe de comprendre que les indicateurs, tels qu'ils sont présentés dans le cadre logique, sont adaptables, c'est-à-dire qu'ils pourraient être sujets à une révision pendant la mise en œuvre du projet. Parmi les raisons de la révision figurent le changement de la situation, l'incapacité prouvée (physique ou pratique) de collecter des données de base fiable sur un indicateur montrant que le changement ne peut être mesuré avec précision, le suivi intérimaire qui indique que les objectifs sont trop complexes ou pas assez ou l'identification de nouveaux indicateurs plus adaptés.

Le projet sera suivi et évalué sur la base des éléments suivants :

- **Exécution du projet.** Le suivi estimera si la gestion et la supervision des activités du projet sont efficaces et cherchent à améliorer la performance, le cas échéant, afin de renforcer l'efficacité générale de la mise en œuvre du projet. C'est un processus permanent, pendant lequel seront recueillies des informations sur l'exécution des activités prévues dans les plans de travail annuels, y compris la production de résultats de qualité en temps voulu. Cette information facilitera la comparaison de ce qui a été accompli vis-à-vis des tâches programmées (d'après le plan de travail annuel) en vue d'identifier les mesures correctives à prendre éventuellement pour améliorer la performance. Cette activité relèvera directement du Coordonnateur régional du projet, avec des avis fournis par le Comité directeur du projet et la FAO. Voir le *Tableau 1* pour les indicateurs de performance de l'exécution.
- **Performance du projet, objectifs et résultats obtenus.** Le projet sera surveillé étroitement par le Comité directeur du projet et les unités FAO-UTP et FAO-FEM par le biais de rapports semestriels et d'exams trimestriels de la mise en œuvre. Les résultats du projet feront l'objet d'une évaluation intérimaire (après deux ans d'exécution) et finale (à la fin de l'exécution) par des consultants extérieurs engagés par la FAO. Voir le *Tableau 3* pour un résumé des indicateurs de performance du projet.
- **Impact du projet.** La mesure dans laquelle le projet a réussi à obtenir les résultats prévus sera continuellement surveillée par des rapports semestriels d'avancement du projet, des rapports succincts annuels et une évaluation intérimaire et finale. Les indicateurs clés de performance identifiés dans le cadre logique du projet guideront l'évaluation de l'impact du projet. Le *tableau 2* présente les principaux indicateurs de performance. Les méthodes de collecte des données doivent assurer que des données de base fiables ont été /sont recueillies et que les données sur l'impact sont collectées régulièrement pendant toute la durée de la mise en œuvre. Les indicateurs de performance seront testés et affinés, si besoin est, et les indicateurs intérimaires et les objectifs numériques avec leurs calendriers devront être approuvés au cours de l'atelier initial.

### SUIVI DE L'EXÉCUTION ET DE LA PERFORMANCE DU PROJET

Le suivi quotidien des progrès et de la performance et la communication des résultats relèvent du Coordonnateur régional du projet (CRP) en consultation étroite avec les directeurs nationaux du projet (DNP) et le centre régional SIGT/T. Le CRP et les DNP feront rapport régulièrement aux membres des comités directeurs régionaux et nationaux du projet, soulignant les questions et les contraintes importantes pour avoir des avis et une orientation. Le CRP notifiera à l'unité technique principale, au responsable du budget (Division des terres et des eaux- NRL) et au Département de la coopération technique, et ensuite au Secrétariat du FEM, tout délai ou difficulté rencontrés pendant l'exécution de façon que des mesures de soutien ou correctives puissent être prises en temps utile. La FAO organisera un examen indépendant à mi-parcours et une évaluation finale du projet avec une équipe de consultants extérieurs pour évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, les progrès et les impacts du projet vis-à-vis des objectifs, des contributions et des réalisations escomptés du PGTA. Le tableau 1 ci-dessous contient une description des indicateurs qui seront utilisés pour mesurer la performance du projet.

**Tableau 1: Indicateurs servant à évaluer la mesure dans laquelle les unités de gestion du projet sont effectivement opérationnelles**

<b>Indicateur</b>	<b>Moyens de vérification<sup>2</sup></b>
Mécanismes régionaux de coordination et structures nationales de gestion du projet établis et opérationnels	Rapport initial du projet et rapports semestriels d'avancement du projet
Rapports d'activités et d'avancement du projet semestriels et annuels préparés en temps utile et de manière correcte	Soumission des rapports au TCI
Rapports des dépenses semestriels préparés en temps utile et de manière correcte	Soumission des rapports au TCI
Objectifs, résultats et réalisations conformes aux plans de travail annuels	Rapports d'avancement semestriels et annuel
Les écarts des plans de travail annuels sont corrigés rapidement et de façon appropriée. Les demandes de dérogation de budgets approuvés (révisions budgétaires) sont soumises à la FAO qui les approuve en temps utile.	Plans de travail, budget révisé soumis en temps utile à la FAO pour approbation
Les décaissements sont effectués périodiquement et les achats réalisés suivant le plan des achats.	Transactions, relevés de compte et rapports financiers de la FAO
Le rapport sur les achats de matériel non fongible vis-à-vis du budget du projet est rédigé en temps voulu	Rapports d'inventaire du matériel non fongible
Le Comité directeur du projet (CDP) fournit une orientation pour la mise en œuvre du projet, surveille son avancement et son impact et le respect de son mandat.	Procès-verbaux des réunions du CDP

## **IMPACT DU PROJET**

<sup>2</sup> Le maître d'oeuvre du projet du FEM suivra ce déroulement en consultation avec l'UGP globale.

L'évaluation de la mesure dans laquelle le projet réalise ses objectifs et l'impact voulu seront surveillés continuellement pendant toute la durée du projet par le Coordonnateur régional du projet, l'unité technique principale (UTP) et l'unité FEM /TCI. Un examen indépendant à mi-parcours sera entrepris au début de l'année 3 du projet et une évaluation indépendante finale sera réalisée juste avant l'achèvement du projet. Les indicateurs de performance clés identifiés dans le cadre logique du projet guideront l'évaluation de l'impact du projet. Le tableau 2 présente les indicateurs de performance clés, Les méthodes de collecte des données devront assurer que des données de base fiables ont été/sont recueillies et que les données sur l'impact sont collectées régulièrement pendant toute la durée de la mise en oeuvre du projet. Les indicateurs de performance seront testés et affinés, selon que de besoin, et les indicateurs intérimaires et les objectifs numériques avec leurs calendriers seront approuvés lors de l'atelier initial. La FAO œuvrera étroitement avec le Coordonnateur régional du projet pour accomplir cette tâche.

**Objectifs et impact du PGTA Kagera :** Les objectifs des 4,5 années du projet et les réalisations (éléments) et résultats escomptés fournissent la base de ce plan de S-E. L'objectif environnemental consiste à analyser les causes de la dégradation des terres et à restaurer la santé et les fonctions de l'écosystème dans le bassin de la Kagera, grâce à l'introduction d'approches adaptées de la gestion de l'agroécosystème. L'objectif de développement consiste à améliorer les occasions de revenus, la résistance et la sécurité alimentaire des communautés rurales (hommes, femmes et enfants) dans le bassin de la Kagera par l'adoption de pratiques de gestion des ressources plus productives et durables qui soient réalisables techniquement et viables au plan socioéconomique. Les principaux domaines identifiés pour l'évaluation de l'impact sont : a) l'état des ressources en terres et des agroécosystèmes ; b) la preuve de changement dans les pratiques de gestion des terres et des agrécosystèmes ; c) la réalisation améliorée des objectifs environnementaux et d'amélioration des moyens d'existence—inversion de la tendance à la dégradation des terres, conservation de la biodiversité, fixation du carbone et renforcement de la productivité agricole et animale, réduction de la pauvreté, réduction de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité ; et d) renforcement des capacités à gérer de façon intégrée et durable les terres et l'agroécosystème (GDTA) à différents niveaux et dans l'ensemble du bassin.

Un minimum de collecte de données est nécessaire pour permettre à la gestion du PGTA et aux parties prenantes (personnel de terrain, communautés, utilisateurs des terres, institutions partenaires) de vérifier à intervalles réguliers a) la mesure dans laquelle les objectifs de la GDTA sont atteints (par rapport aux intrants et résultats planifiés) et d'évaluer les effets des facteurs extérieurs et des opérations intérieures du projet et b) les résultats et les leçons apprises, les solutions permettant au projet de suivre son cours relativement aux prises de décisions de la gestion. Les bases de données et les systèmes de suivi établis et maintenus par les unités régionales et nationales de gestion du projet, ainsi que les centres d'information au niveau communautaire, devraient aider les décideurs du projet, selon qu'il convient, et les évaluations intérimaires et finales du projet à établir des relations entre les objectifs, les résultats et les effets (impacts) vis-à-vis des objectifs de GDTA.

Pendant le MEP-B, l'analyse des problèmes fondamentaux et de la situation, la caractérisation et l'évaluation des pratiques de gestion des terres et leurs répercussions (statut biophysique et socioéconomique, tendances spatiales et temporelles) avec les parties prenantes, ont guidé le diagnostic et la formulation des interventions requises. Les indicateurs identifiés pour surveiller le progrès/changement sont énoncés dans le cadre logique à l'annexe 2.

Les informations de base ont été tirées par le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda de plusieurs transects et processus de CEP réalisés dans une série de zones et contextes agroécologiques par une équipe interdisciplinaire d'experts comprenant des représentants des communautés. Ces informations sont complétées par les données recueillies pendant les consultations avec le gouvernement, les ONG, les projets et d'autres parties prenantes (le Burundi doit encore recueillir de telles informations car il ne faisait pas partie des pays participant au MEP-B, bien que des représentants du Burundi aient participé

à quelques ateliers régionaux). En outre, chacun des trois pays du MEP, par le biais d'un centre SIG/T sous contrat, a établi un système d'information géographique préliminaire pour sa part du bassin avec des données biophysiques et socioéconomiques tirées de diverses sources et niveaux d'information. Les trois ensembles de données numérisés et les rapports (disponibles), ainsi qu'une base de données pour le Burundi (qui sera élaborée pendant les premiers mois du projet), seront associés et harmonisés par l'Université de Butare qui a été choisie à la suite du MEP-B, comme étant le fournisseur de services le plus apte du bassin de la Kagera à préparer et surveiller un système SIG/T à l'échelle du bassin.

Les indicateurs et la situation de base seront révisés, les intervenants responsables provisoirement identifiés et la méthode de collecte et les intervenants responsables convenus lors de la réunion initiale et de la première session du Comité directeur régional du projet.



**Tableau 2. Indicateurs de performance clés**

Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
<p><b>OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAL ET DE DEVELOPPEMENT</b></p> <p>L'<u>objectif environnemental</u> consiste à s'attaquer aux causes de la dégradation des terres et à restaurer la santé et les fonctions de l'écosystème dans le bassin de la Kagera, à l'aide de l'introduction d'approches adaptées de la gestion de l'agroécosystème.</p> <p>L'<u>objectif de développement</u> vise à améliorer les occasions de revenu, la résistance et la sécurité alimentaire des communautés rurales (hommes, femmes et enfants) dans le bassin de la Kagera, moyennant l'adoption de pratiques de gestion des ressources plus productives et durables qui soient réalisables techniquement et viables au point de vue socioéconomique.</p>	<p>Des systèmes améliorés d'utilisation des terres/pratiques de gestion pour la gamme des zones agroécologiques du bassin sont testés et adaptés (fin de l'année 3) pour les systèmes agricoles et d'élevage, y compris des mesures visant à réduire les pressions sur les terres humides, les berges des cours d'eau, les forêts et les aires protégées.</p> <p>Transformation de 43 700 ha de terres à la fin de l'année 3 et de 100 000 ha à la fin de l'année 5 du projet en écosystèmes agricoles plus productifs et durables.</p> <p>Environ 6 pour cent de la population actuelle du bassin (un million de personnes à peu près) pourraient être au courant des activités du projet dans les communautés, les micro-bassins versants et les unités agroécologiques cibles, grâce aux démonstrations et à la vulgarisation.</p>		<p>Sans informations venant du projet mais sur la base</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'évaluations précédentes de la dégradation des terres et de ses impacts sur le bassin hydrographique ;</li> <li>- de rapports économiques et de développement de district ;</li> </ul> <p>Les interventions de GDTA sont surveillées par des districts cibles et cartographiées par les communautés – enquêtes de terrain.</p> <p>La diffusion des impacts est évaluée par des sondages (place du marché, écoles, par exemple).</p>
<p><b>Réalisations</b></p>			
<p><b>1.</b> La coordination transfrontalière, le partage des informations et les mécanismes de suivi et d'évaluation sont opérationnels et performants et promeuvent efficacement les agroécosystèmes durables et productifs et la remise en état des terres dégradées.</p>	<p>Le programme de gestion transfrontalière des agroécosystèmes visant à mettre fin à la dégradation des terres est en cours de mise en œuvre et de suivi dans 21 districts et passé en revue par les CDP nationaux et régionaux, et les activités et les réalisations du projet sont largement partagées et disponibles (année 5).</p> <p>De bonnes pratiques d'affrontement des</p>		<p>Rapports et décisions sur les mécanismes stratégiques et de planification du district, national et du bassin.</p> <p>Rapports des comités directeurs du projet</p> <p>Rapports techniques et d'avancement du projet</p>

Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
	<p>contraintes transfrontalières relatives aux terres du bassin de la Kagera sont appliquées, grâce à des approches écosystémiques intersectorielles et intégrées incorporées aux processus de planification et de développement, y compris les PAN et les activités pilotes réalisées pour le traitement des questions transfrontalières dans 68 communautés (année 3) et reproduites dans 21 districts (année 5).</p> <p>Les allocations budgétaires ordinaires des gouvernements, affectées à la coordination et à la collaboration transfrontalières dans le bassin de la Kagera, sont augmentées de 10 pour cent (année 5).</p>		<p>Enquêtes de terrain</p> <p>Comptabilité financière nationale et du district</p>
<p><b>2.</b> Un cadre de décision, de planification et législatif est établi pour soutenir et faciliter la gestion durable des agroécosystèmes et la remise en état des terres dégradées.</p>	<p>Les priorités en matière politique, juridique et transfrontalière sont identifiées et convenues au niveau des communautés (68), des districts (21) et du bassin pour la GDTA (fin de l'année 2) et appuient les prises de décisions, les mécanismes réglementaires et les règlements administratifs communautaires relatifs à l'amélioration de leur harmonisation et de leur application (année 5).</p>		<p>Plan d'action pour l'établissement d'un cadre décisionnel et juridique de soutien pour la GDTA dans l'ensemble du bassin</p> <p>Rapports des ateliers régionaux et nationaux</p>
<p><b>3.</b> Les capacités et les connaissances sont renforcées à tous les niveaux pour la promotion et le soutien technique de la gestion durable des terres et des agroécosystèmes du bassin.</p>	<p>Le personnel technique formé et les responsables des politiques dans 21 districts soutiennent la planification et la mise en œuvre de la GDTA et utilisent les ressources en informations du projet dans leur district et communautés (année 5).</p> <p>Sensibilisation des membres des</p>		<p>Rapports d'avancement du projet</p> <p>Rapports des ateliers de formation du personnel et d'autres parties prenantes</p> <p>Suivi des objectifs par le projet et les districts</p>

Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
	<p>communautés/décideurs locaux aux techniques de GDTA pour les systèmes d'élevage, agricoles, mixtes et à leurs avantages et impacts pour l'exploitation agricole et au dehors (années 1-5)</p> <p>Des membres des CEP sont formés, adoptent la GDTA et promeuvent sa diffusion aux territoires communautaires.</p> <p>Réalisation de matériel de formation sur les bonnes pratiques et approches largement disponibles et démonstrations effectuées en matière de GDT.</p>		
<p>4. Des pratiques améliorées de gestion des terres et des agroécosystèmes sont appliquées et favorisent les utilisateurs des terres de la gamme des agroécosystèmes du bassin.</p>	<p>Pratiques de GDT appliquées par les communautés pilotes (68 fin de l'année 3 et 200 fin de l'année 5) dans des parcelles d'essais et de démonstration et les parcelles des agriculteurs couvrant 45 000 ha au total (fin de l'année 5) et montrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la lutte efficace contre l'érosion du sol (aucun nouveau signe visible) dans tous les sites cibles.</li> <li>- identification de 4 micro-bassins versants cibles (année 5) et surveillance des charges de sédiments (sujette à l'identification des sites où peuvent être réalisées des interventions de GDT sur une superficie étendue du bassin versant, et où la surveillance hydrologique peut bénéficier de l'appui de projets partenaires : PGIRE de la Kagera, IBN-PAALLEN et PGELV) ;</li> <li>- accroissement de 30 pour cent du couvert végétal (biomasse aérienne et souterraine) dans les terres agricoles pilotes (23 000 ha) et les pâturages (7 500 ha) où des</li> </ul>		<p>Données de l'EMIS (SIG/T) y compris le suivi sur le terrain des zones cibles</p> <p>Les enquêtes échantillons sur la dégradation des terres, et l'analyse des systèmes agroécologiques et de l'agrobiodiversité dans les zones cibles effectuées par les CEP et le personnel technique comprendront des indicateurs visuels LADA-local des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- propriétés du sol et érosion confirmées par des échantillons de C du sol ;</li> <li>- couvert végétal, litière, sols dénudés, ampleur et effets des brûlages ;</li> <li>- ressources en eau et sécheresse ;</li> <li>- diversité inter et intraspécifique et des habitats ;</li> <li>- productivité des terres sous différents modes d'utilisation (intrants/ rendements/ autres produits des ressources naturelles (comme les</li> </ul>

Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
	pratiques subsistant l'agriculture sur brûlis sont appliquées (année 5) ; - accroissement de 20 pour cent des dépôts de carbone du sol dans les parcelles de démonstration des agriculteurs et les terres arables et les pâturages échantillons (année 5) sur les 30 500 ha où sont pratiqués/planifiés des systèmes de GDT ; - augmentation de 10 pour cent de la production (agricole, animale et d'autres biens) par des agriculteurs/éleveurs formés contribuant aux moyens d'existence (revenus ; sécurité alimentaire ; réduction de la vulnérabilité).		combustibles).  Enquêtes sur les ménages dans des communautés/districts cibles (comparaison de 360 échantillons de ménages/membres et contrôles des CEP ; analyse des interrelations entre la dégradation des terres, la pauvreté, la santé, la sécurité alimentaire et la vulnérabilité)
<b>5.</b> Les structures de gestion du projet sont opérationnelles et efficaces.	Exécution des activités du projet et résultats conformes au plan de travail et au budget.  Les réunions des CDP et CRCT régionaux sont tenues et fournissent une orientation.  Visites de soutien effectuées par la FAO, des institutions gouvernementales et les membres du CDP/CRCT.		Rapports d'avancement du projet  Système de S-E du projet
<b>Résultats</b>			
<b>1.1</b> Un mécanisme de coordination à l'échelle du bassin est établi pour faciliter le dialogue transfrontalier, la planification au niveau du bassin, l'harmonisation des politiques et la coordination nationale/sous-nationale des interventions.	Mécanisme de coordination viable pour la GDTA convenu entre les quatre pays (éventuellement dans le cadre de mécanismes IBN et CAE élargis) et reflété dans un protocole d'accord. Formulation de recommandations visant l'harmonisation des politiques, lois et normes et le traitement des questions transfrontalières dans le bassin par un "Task Force" à l'échelle du bassin formé de parties prenantes (année 3), et création de		Rapport sur les possibilités d'une coordination à l'échelle du bassin en matière de GDTA.  Les politiques et les plans d'action nationaux reflètent la collaboration régionale.  Rapports des réunions des CDRP.  Rapports d'avancement du projet.

Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
	<p>mécanismes pour leur réalisation dans 21 districts (fin de l'année 5).</p> <p>Des plans d'action en matière de gestion transfrontalière durable des terres sont en préparation/établis avec des allocations budgétaires et un soutien institutionnel.</p>		<p>Rapports pertinents sur le bassin/district reflétant la collaboration transfrontalière et entre le PGTA et des projets partenaires (INB-PAALEN, PGELV, etc.).</p>
<p><b>1.2</b> Un système de gestion efficace des connaissances est institué à l'échelle du bassin pour répondre aux besoins d'informations et soutenir les processus de prises de décisions à tous les niveaux.</p>	<p>Le système de gestion des connaissances du PGTA est en place et opérationnel à tous les niveaux (année 2), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de suivi et d'informations sur l'environnement (EMIS) de la Kagera appuyé par un SIG et des outils de télédétection, et lié aux bases de données du PGELV et de l'IBN selon qu'il convient (années 1-5)</li> <li>- Des SIG pilotes au niveau du district élaborés et opérationnels – un par pays (fin de l'année 3).</li> <li>- Centres d'information communautaires établis et fournissant des services aux parties prenantes dans les communautés cibles (année 2).</li> <li>- Adhésion de réseaux et experts soutenant le PGTA (IW LEARN, WOCAT, ASARECA).</li> </ul>		<p>Système d'information sur la gestion de l'environnement, SIG pilotes de district et produits des centres d'information communautaires (mis à jour régulièrement).</p> <p>Système de S-E du projet.</p> <p>Rapports d'avancement du projet.</p>
<p><b>1.3</b> Des systèmes de suivi et d'évaluation du projet soutiennent la mise en œuvre du PGTA et la prise de décisions.</p>	<p>Système de S-E en place et opérationnel.</p> <p>Formation des gestionnaires du projet et des partenaires des districts en matière de collecte de données et de S-E participatif (fin de l'année 1).</p>		<p>Rapports de S-E produits en temps utile</p> <p>Rapports des comités directeurs</p> <p>Rapports d'avancement du projet</p> <p>Rapports d'évaluation intérimaire (année 3) et finale (année 5).</p>

Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
<p><b>1.4</b> Les structures de gestion du PGTA Kagera sont opérationnelles et efficaces.</p>	<p>Établissement des structures de gestion du projet (année 1).</p> <p>Recrutement du personnel du projet (année 1)</p> <p>Les locaux, le matériel et des services de soutien adéquats sont fournis (année 1)</p> <p>La stratégie de mobilisation des ressources et le plan de cofinancement sont régulièrement mis à jour et partagés avec les partenaires, conformément aux exigences du cofinancement (FEM) en matière de dégradation des terres (années 1 à 5).</p>		<p>Rapports des réunions du CDP et communications avec les membres du CRCT.</p> <p>Rapports d'avancement du projet.</p> <p>Rapports de cofinancement.</p>
<p><b>2.1</b> Intégration de la GDTA dans les politiques et programmes nationaux de développement renforçant la synergie entre les stratégies sectorielles et dans l'ensemble du bassin.</p>	<p>Des considérations/actions en matière de GDTA sont intégrées dans les plans de développement et les budgets annuels des districts (21).</p> <p>Des pratiques/approches de la GDTA sont intégrées dans les plans d'action sectoriels et nationaux concernant le bassin hydrographique, l'agriculture et les ressources naturelles (biannuels, par exemple) et un ensemble de résultats fondés sur les indicateurs est utilisé pour évaluer leur contribution aux PAN (4) et aux SPANB (4) (fin des années 4-5).</p> <p>Des expériences réussies et diversifiées de processus intersectoriels et d'approches systémiques de la GDTA sont documentées annuellement dans les 21 districts et dans les rapports sur le bassin hydrographique, et les</p>		<p>Plans de développement de district.</p> <p>Les plans nationaux reflètent des considérations sur la GDTA (PAN, SPANB).</p> <p>Rapports sur les bassins (Kagera, Nil, PGELV).</p>

Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
	études de cas/résultats relatifs au bassin fluvial sont disponibles pour la prise de décisions des membres des CDP (années 4-5).		
<p><b>2.2</b> Élaboration et application de mesures réglementaires pour promouvoir la gestion durable des terres et de l'agroécosystème ou éliminer les obstacles à sa réalisation.</p>	<p>Des règlements intérieurs sont élaborés et adaptés localement et convenus avec les communautés (24 cas/pays) (année 3) et mis en vigueur (année 5).</p> <p>Les bonnes pratiques d'application/mise en vigueur efficace de politiques et mesures juridiques sont disséminées dans le bassin (années 2-5).</p>		<p>Recueil de décrets et de règlements.</p> <p>Rapports des consultations avec les parties prenantes.</p> <p>Rapports d'avancement du projet.</p>
<p><b>2.3</b> Conception et mise en œuvre d'un cadre stratégique et de planification cohérent (du niveau du bassin à celui du district/de la province et communautaire) pour appuyer les efforts déployés par les communautés rurales pour réaliser la GDT.</p>	<p>Personnel gouvernemental national et local formé en matière de planification de l'utilisation des terres (au moins 42 au niveau du district et 64 au niveau communautaire) (année 1-5).</p> <p>Application/mise en vigueur efficace de politiques d'utilisation des terres dans 68 communautés à la fin de l'année 5.</p> <p>Élaboration de stratégies et plans d'action participatifs pour la GDTA dans 21 districts situés dans le bassin (années 1-3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion améliorée des pâturages et des terrains de parcours (dans 15 zones au moins; 7 500 ha)</li> <li>- Mouvements transfrontaliers de bétail (5 frontières)</li> <li>- Conservation et utilisation durable de terres humides (9 zones au moins ; 6 000 ha)</li> <li>- Conservation et utilisation durable de</li> </ul>		<p>Rapports des ateliers.</p> <p>Examen de la situation, des tendances et des opportunités en matière de GDT.</p> <p>Rapports, analyses et cartes des systèmes d'information sur la gestion de l'environnement.</p> <p>Plans d'action de district et communautaires.</p> <p>Rapports d'avancement du projet.</p>

Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
	l'agrobiodiversité (68 communautés) - Approvisionnement régulier en énergie (68 communautés).		
<b>3.1</b> Identification de méthodes et approches visant à promouvoir l'adoption de pratiques de GDTA (élevage, agriculture) et leur mise au point et validation grâce à la recherche-action participative.	Des sites de démonstration (68) et parcelles d'essais des CEP (136) sont identifiés et convenus (fin de l'année 1), établis (fin de l'année 2) et les parcelles-échantillons des CEP sont triplés (années 4-5).  Matériel pédagogique préparé et utilisé pour la formation dans 21 districts  Matériel de promotion et formation diffusé et utilisé dans 21 districts et 68 communautés (année 3), disponible auprès des centres d'information communautaires et de districts, le cas échéant, dans le bassin (année 5).		Production de matériel documentaire, éducatif et de formation (films vidéo techniques et dépliants de promotion, cartes, etc.).  Rapports de formation.  Rapports d'avancement du projet et rapports techniques.
<b>3.2</b> La qualité des services fournis aux communautés rurales est améliorée, notamment par des approches intersectorielles qui s'inspirent du savoir autochtone et des innovations locales pour renforcer la gestion des agroécosystèmes.	Des animateurs/vulgarisateurs des CEP (150), le personnel de district (4 x 21), les chefs de communautés (150) et le personnel d'ONG partenaires (42) sont formés aux approches PLAR (apprentissage-recherche-action participatifs) et CEP (année 2+) et aux bonnes pratiques de GDT.  Des communautés cibles (68) tirent parti de l'accès amélioré aux fournisseurs de services compétents en matière de GDTA (planification ; systèmes et approches intersectoriels) et de soutien à la GDT.  300 membres du personnel technique et 200-250 responsables des politiques (15/district) formés à la planification, la mise en œuvre et le soutien de la GDTA et		Enquêtes de terrain et interviews  Rapports des ateliers de formation  Rapports de district et communautaires  Rapports d'avancement du projet  Sondages auprès des districts pour évaluer les répercussions des démonstrations de GDT sur les centres d'information, la radio et le matériel pédagogique, etc.



Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
	<p>utilisant les ressources en informations du projet dans leurs districts et communautés (année 5).</p> <p>120 000 membres de communautés et décideurs locaux sensibilisés aux techniques de GDTA pour les systèmes d'élevage, agricoles et mixtes, et à leurs avantages et impacts dans leurs exploitations agricoles et au dehors (années 1-5).</p>		
<p><b>4.1</b> Formulation et mise en œuvre participatives de plans de gestion des terres dans les communautés, les micro-bassins versants et les grandes unités foncières cibles.</p>	<p>100 plans d'utilisation des terres et plans d'action participatifs élaborés (année 2) et mis en œuvre (années 2-4) et reproduits x 2 (année 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans d'action communautaires (68)</li> <li>- Micro-bassins versants (46)</li> <li>- Pâturages/terrains de parcours (15)</li> <li>- Terres humides cibles (10)</li> <li>- Berges de cours d'eau (1 000 km)</li> </ul> <p>Création de capacités pour la mise en œuvre et le suivi des plans d'action communautaires (années 1-5) dans 136 communautés.</p>		<p>Rapports sur les plans communautaires et de district d'utilisation et de gestion des terres.</p> <p>Rapports techniques.</p> <p>Produits du SIG/T.</p> <p>Rapports d'avancement du projet.</p> <p>Ensemble d'indicateurs convenus pour surveiller les plans d'action en matière de GDT, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction de la dégradation (brûlages, érosion, etc.)</li> <li>- amélioration du couvert végétal, des sols, des eaux, de la qualité des pâturages et de la résistance à la sécheresse ;</li> <li>- renforcement de la productivité agricole et animale et effets sur les moyens d'existence :</li> <li>- sensibilisation accrue, information, compétences et soutien institutionnel pour la GDT.</li> </ul>
<p><b>4.2</b> Des pratiques améliorées d'utilisation des terres et de</p>	<p>136 communautés réalisent la GDTA (année 5).</p>		<p>Rapports sur la formation.</p>

Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
<p>l'agroécosystème sont adoptées avec succès par les agriculteurs et les éleveurs dans des communautés ciblées et reproduites ailleurs.</p>	<p>Large adoption de systèmes agricoles améliorés, de pratiques de gestion y compris la conservation de la biodiversité par les membres de 72 groupes d'agriculteurs/éleveurs (année 3) et reproduits x 3 (année 5).</p> <p>1 800 agriculteurs formés et adoptant/renforçant la gestion durable de terres grâce à des approches CEP (année 3) et 1 800 autres agriculteurs d'ici l'année 5.</p> <p>Indicateurs locaux des avantages de la GDTA (revenu, sécurité alimentaire familiale, réduction des risques) confirmés par tous les groupes d'agriculteurs cibles et un échantillon de 10 pour cent de la population cible (100 000 personnes) (fin de l'année 5).</p>		<p>Dossiers des CEP.</p> <p>Cartes, analyses et rapports SIG/T.</p> <p>Rapports d'avancement du projet.</p>
<p><b>4.3</b> Des débouchés commerciaux et d'autres incitations/mécanismes de partage des avantages pour la fourniture de services environnementaux sont identifiés, démontrés et promus parmi les utilisateurs des terres.</p>	<p>Des mécanismes d'incitation et de partage des avantages (monétaires, en nature) sont identifiés et encouragent l'adoption de la GDTA et la conservation de la biodiversité, y compris les paiements pour les services environnementaux (PSE), la valeur ajoutée aux produits et leur commercialisation dans 34 communautés (années 1-5).</p> <p>Des mécanismes d'incitation/soutien atteignent les groupes vulnérables (métayers, jeunes, personnes atteintes du VIH/SIDA, veuves, orphelins, ménages ayant pour chef une femme) soit 15 pour cent de la population cible (année 5).</p>		<p>Rapports techniques.</p> <p>Examens et dossiers des mesures et options d'incitations/partage des avantages et des investissements dans la GDT.</p> <p>Enquêtes locales sur la pauvreté, la santé, le revenu, la vulnérabilité, etc.</p> <p>Rapports d'avancement du projet.</p>

Objectifs et réalisations	Indicateurs de performance clés	Situation de base	Méthode de collecte de données (y compris la fréquence)
<p><b>Résultat 5.1</b> Les structures de gestion, institutionnelles et administratives du projet sont en place et reliées aux structures nationales et régionales de prises de décisions.</p>	<p>Le Coordonnateur régional et les directeurs nationaux du projet sont en place dans des bureaux fournis par le gouvernement hôte et appuyés par le siège de la FAO, les représentants de pays et les bureaux régionaux.</p> <p>Les activités et produits sont surveillés aux plans de la fourniture en temps opportun, de la rentabilité et de la viabilité.</p> <p>Les CDP et CRCT régionaux sont opérationnels, des liens sont établis avec d'autres processus nationaux et une orientation est fournie.</p> <p>Missions de soutien technique organisées par la FAO et les institutions du gouvernement.</p> <p>L'évaluation intérimaire est réalisée et les recommandations mises en œuvre.</p> <p>Un cofinancement adéquat et des ressources humaines sont fournis pour l'exécution des activités du projet.</p>		<p>Rapports d'avancement du projet.</p> <p>Rapport d'évaluation intérimaire.</p>
<p><b>Résultat 5.2</b> Le système de S-E du projet et l'établissement de rapports soutiennent la gestion et l'exécution du projet.</p>	<p>Suivi et communications continus sur la performance du projet.</p> <p>L'examen de la gestion et de la performance du projet est inclus dans le cadre de l'évaluation intérimaire.</p>		<p>Rapport d'avancement du projet.</p> <p>Rapport d'évaluation intérimaire.</p>

## **RAPPORT DE SUIVI DU PROJET**

Le Coordonnateur régional du projet, en consultation étroite avec les points focaux nationaux et en collaboration avec l'Unité technique principale de la FAO, le responsable du budget (NRL) et le TCI (point focal du FEM) seront chargés de la préparation des rapports obligatoires suivants qui font partie du processus de suivi. L'unité TCI/FEM soumettra officiellement ces rapports au Secrétariat du FEM.

La préparation et la soumission en temps utile des rapports obligatoires suivants font partie intégrante du processus de suivi. Tous les rapports approuvés techniquement devront être transmis à [TC-FPMIS-DataQuality@fao.org](mailto:TC-FPMIS-DataQuality@fao.org) (FPMIS) pour être téléchargés et maintenus dans la base de données du projet qui sera intégrée au Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS).

Les responsabilités relatives au suivi, à l'établissement de rapports et à l'évaluation sont indiquées dans le tableau 4 et le calendrier et le contenu des divers rapports dans le tableau 5. Un plan et budget de S-E unifiés figurent au tableau 6.

### **Rapport initial du projet**

Le Coordonnateur régional du projet préparera le rapport initial du projet en collaboration étroite avec les points focaux nationaux et la FAO. Il comprendra un plan de travail détaillé de la première année réparti en cadres temporels mensuels présentant les activités et les indicateurs du projet qui orienteront la mise en œuvre pendant la première année du projet. Le plan de travail devrait inclure, entre autres, les dates de visites spéciales de terrain, les réunions nationales et régionales, les réunions du Comité directeur régional du projet et d'autres réunions de prise de décisions, les missions de soutien technique et d'examen, les ateliers/sessions de formation à organiser et les résultats à produire. Le rapport comprendra aussi le budget détaillé de la première année complète de mise en œuvre du projet, ainsi que les besoins de suivi et d'évaluation permettant de mesurer la performance du projet pendant l'année.

Le rapport initial du projet contiendra la description détaillée des rôles et responsabilités institutionnels et des efforts de coordination des partenaires du projet, les progrès accomplis à la date du rapport et la date de démarrage des activités du projet, ainsi qu'une mise à jour de tout changement dans les conditions extérieures qui pourraient influencer la mise en œuvre du projet.

Le rapport provisoire sera mis en circulation et distribué aux partenaires du projet pour leurs examens et commentaires. La version finale sera soumise par la FAO/UTP à l'unité FAO FEM (TCI), et l'UTP assurera que le rapport est affiché dans le système d'information de la FAO sur le Programme de terrain (FPMIS).

### **Rapports trimestriels d'exécution du projet (RTEP)**

Les rapports trimestriels d'exécution du projet sont un outil intérieur de la FAO. Ils sont préparés par le responsable du budget pour lui permettre l'examen régulier du projet, puis de comparer les plans de travail approuvés avec les résultats obtenus et de prendre les mesures correctives éventuelles. Les RTEP servent aussi à identifier les contraintes, problèmes ou goulets d'étranglement qui interdisent l'exécution en temps opportun et à prendre les actions correctives. Un exemplaire du RTEP devra être fourni à l'unité FAO FEM.

### **Rapports semestriels d'avancement du projet**

Le Coordonnateur régional du projet, à l'aide des rapports des directeurs nationaux du projet, qui auront été préparés avec les points focaux nationaux, rédigera tous les six mois un rapport d'avancement du projet en anglais, en utilisant le format type de la FAO qui est joint en annexe au document du projet. Le rapport d'avancement du projet contiendra, entre autres :

- a) un compte rendu de l'exécution effective des activités du projet, par rapport aux activités envisagées dans les plans annuels de travail, et des résultats et des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du projet sur la base de son avancement et des indicateurs de l'impact, ainsi qu'il est énoncé dans le cadre logique du projet à l'annexe B, dans le rapport initial du projet et défini ultérieurement durant l'année 1 du projet ;
- b) l'identification de tout problème et obstacle (technique, humain, financier, etc.) rencontré pendant l'exécution du projet et les raisons de ces obstacles ;
- c) des recommandations claires pour toute mesure corrective prise pour surmonter les problèmes principaux résultant du manque de progrès dans la concrétisation des résultats ;
- d) les leçons apprises ;
- e) un plan de travail détaillé pour la prochaine période objet de rapport.

### **Examen de l'exécution du projet (EEP)**

L'examen de l'exécution du projet est un processus de suivi annuel demandé par le FEM. À partir du début de 2006, le Secrétariat du FEM indique le champ d'application et le contenu de l'EEP. Ce rapport est un outil de gestion et de suivi fondamental et jouera un rôle important pour tirer des enseignements de projets en cours. Une fois terminée la première année d'exécution du projet, un EEP devra être rédigé par la FAO pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> juillet et finissant le 30 juin. L'EEP devra être analysé par l'UTP avec le Comité directeur régional du projet et soumis à l'unité TCI/FEM. Les EEP individuels seront recueillis, examinés et analysés par le TCI/FEM par zone focale, thème et région pour identifier les questions/résultats communs et les leçons. Les EEP de la zone focale seront alors examinés par les groupes de travail interinstitutions du FEM relatifs chaque année vers le mois de novembre, et des rapports unifiés par zone focale seront rédigés par le bureau d'évaluation du FEM sur la base des conclusions du groupe de travail.

### **Rapports techniques et de terrain**

Le Coordonnateur régional du projet demandera l'établissement de rapports techniques conformément au plan de travail annuel approuvé par le CDRP. Tout rapport technique provisoire doit être soumis au CRP et aux unités FAO/UTP et TCI-FEM pour examen et approbation avant sa finalisation et sa publication. Des exemplaires des rapports techniques seront distribués aux pays et partenaires participants, au Secrétariat du FEM (le cas échéant), aux représentants et aux fonctionnaires techniques de la FAO, et aux bibliothécaires intéressés dans les bureaux sous-régionaux et au siège de la FAO, et affichés sur le site FAO-FPMIS.

### **Projet terminal du projet**

Pendant les derniers mois du projet et au maximum trois mois avant sa conclusion, le Coordonnateur régional du projet, en consultation étroite avec les points focaux nationaux, préparera un rapport terminal provisoire qui sera examiné par le comité directeur du projet, les pays participants et la FAO. Le rapport provisoire devra être fourni à la mission d'évaluation finale du projet. Le rapport terminal évaluera de façon concise la mesure dans laquelle les activités prévues du projet ont été mises en œuvres, les résultats obtenus et des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de développement, l'objectif environnemental global et les objectifs immédiats sur la base des progrès objectivement vérifiables du projet et des indicateurs de l'impact, des structures institutionnelles et des arrangements de coordination mis en oeuvre, et des leçons apprises. Il présentera aussi les recommandations pour toute action future de suivi résultant du projet. Une fois conclu le projet, il sera finalisé et soumis aux pays participants (comités directeurs nationaux), au comité directeur régional du projet, aux fonctionnaires techniques des bureaux sous-régionaux et du siège de la FAO et affiché sur le site FAO-FPMIS.

## **ÉVALUATION INDÉPENDANTE**

Un examen indépendant à mi-parcours et une évaluation finale seront organisés par la FAO. Vu le caractère tripartite du projet, ils seront réalisés en consultation étroite avec les partenaires (pays bénéficiaires et FAO) pour favoriser l'appartenance des résultats et recommandations. À cet égard, la FAO consultera ses partenaires quant à l'époque de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation finale, au mandat et à la composition de l'équipe d'évaluation pour s'assurer de ses compétences et de son indépendance.

### **Examen à mi-parcours**

Un examen à mi-parcours indépendant sera entrepris au début de la troisième année du projet. Cet examen déterminera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et identifiera les mesures correctives à prendre, le cas échéant. Il comprendra une autoévaluation par les pays et un examinateur indépendant. Il aura, entre autres, les tâches suivantes :

- a) examiner l'efficacité, l'efficience et le respect des délais de l'exécution du projet ;
- b) analyser l'efficacité de l'exécution et des accords de partenariat ;
- c) identifier les questions exigeant des décisions et des mesures correctives ;
- d) identifier les leçons apprises sur la conception, l'exécution et la gestion du projet ;
- e) mettre en évidence les résultats techniques et les leçons apprises ;
- f) analyser les activités qui pourraient être multipliées et examiner les modalités proposées pour les années restantes ;
- g) proposer toute correction et/ou ajustement à mi-parcours du plan de travail selon que de besoin.

### **Évaluation finale**

Une évaluation finale aura lieu trois mois avant la dernière réunion du comité directeur régional du projet avec les pays participants, et portera sur les mêmes questions que l'évaluation intérimaire. En outre, l'évaluation finale examinera l'impact du projet, analysera la viabilité des résultats et vérifiera si le projet a réalisé ses objectifs immédiats et ses objectifs environnementaux mondiaux et s'il a contribué aux objectifs de développement. Il fournira en outre des recommandations pour les actions de suivi.

**Tableau 3: Responsables du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation**

Ce tableau récapitule les responsabilités et le calendrier relatifs à la préparation des rapports de suivi et d'évaluation.

<b>Unité FAO FEM</b>	<b>Unité technique principale et responsable du budget de la FAO</b>	<b>Comités directeurs régionaux et nationaux du projet</b>	<b>Points focaux nationaux</b>
<p>Surveiller le plan de S-E convenu et organiser les visites de supervision indépendantes</p> <p>Recevoir de la FAO les rapports unifiés semestriels et annuels sur les activités et les progrès, les rapports financiers et des exemplaires de tous les rapports de fond</p> <p>Recruter les consultants indépendants en S-E et préparer leur mandat aux fins des examens à mi-parcours et de l'évaluation finale</p> <p>Faciliter l'examen sélectif du projet par le groupe consultatif scientifique et technique et/ou le Secrétariat du FEM</p> <p>Réaliser tout autre suivi éventuel en collaboration avec la FAO ("Task Force" et Équipe de gestion)</p>	<p>Élaborer des directives pour l'établissement des rapports à l'intention des dirigeants des pays et assurer qu'ils respectent les dates prévues pour leur présentation et fournissent des informations d'une qualité adaptée</p> <p>Participer pleinement au comité directeur régional du projet et, dans la mesure du possible, aux réunions générales du projet, y compris celles du comité technique</p> <p>Examiner et commenter les rapports semestriels, annuels et d'avancement du projet, les rapports du Coordonnateur régional, les rapports des comités techniques et tous les rapports de fond soumis par les pays</p> <p>Préparer des rapports semestriels unifiés de l'avancement du projet et des synthèses annuelles, et soumettre les rapports de fond avec les commentaires appropriés en temps utile à l'Unité FAO FEM</p> <p>Organiser un programme de visites régulières aux pays pour superviser leurs activités, notamment aux pays ayant de fortes difficultés d'exécution</p> <p>Établir le mandat des conseillers scientifiques (ou groupes de consultation scientifique et technique interne) à recruter comme consultants chargés de donner des avis sur des domaines de compétence particuliers, et/ou dispenser une formation spécialisée aux participants. Recevoir et évaluer les rapports de ces conseillers et intervenir pour tout problème indiqué dans ces rapports</p>	<p>Fournir une orientation générale pour l'exécution du projet</p> <p>Examiner et approuver le rapport initial et les plans de travail annuels du projet</p> <p>Recevoir des rapports semestriels unifiés sur les activités et des rapports annuels sur l'avancement du projet, ainsi que tous les rapports de fond, et fournir une orientation stratégique au projet pour toute question issue de la lecture de ces rapports</p> <p>Surveiller les contributions des partenaires internationaux et nationaux et assurer que les engagements du projet sont respectés de façon coordonnée et en temps utile</p> <p>Aider à établir des liens avec d'autres projets amplifiant ainsi l'impact des activités du projet</p>	<p>Préparer des plans de travail annuels au niveau national</p> <p>Préparer des rapports nationaux à incorporer aux rapports d'avancement semestriels et aux EEP annuels</p> <p>Fournir des données constantes sur le S-E en temps utile pour les incorporer dans les rapports de S-E et suivant les exigences de la gestion du projet</p> <p>Aider la FAO à réaliser des examens particuliers</p> <p>Approuver les indicateurs de l'impact au niveau national et assurer que le système de S-E national fournit les informations appropriées en temps utile au système régional</p>

**Tableau 4: Rapports de suivi et d'évaluation**

Il s'agit des rapports semestriels administratifs et financiers présentés dans un format type que devront respecter les Coordonnateurs au niveau national et mondial, c'est-à-dire du pays à la FAO. Les normes et procédures financières de la FAO seront appliquées à tous les rapports demandés en vertu de contrats stipulés avec des entités des divers pays.

<b>Rapport</b>	<b>Format et contenu</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Responsabilité</b>
<b>Rapport d'activités et d'avancement</b>	(Les rapports seront présentés selon le format type à établir sur le modèle des rapports d'avancement de la FAO)		
Documentent l'achèvement des activités prévues et décrivent les progrès accomplis par rapport au plan d'opération annuel  Examinent tout problème ou décision ayant une incidence sur la performance  Fournissent des données de fond adéquates sur les méthodes et réalisations à incorporer aux rapports d'avancement semestriels et annuels unifiés  Préparent les rapports sur l'examen de l'exécution du projet (EEP)	Nom du rédacteur et date du rapport  Nom de l'activité et réalisations au sein de chaque activité pendant le semestre  Objectifs pour le semestre successif  Commentaires sur la performance du projet et des progrès accomplis vers ses objectifs, ainsi que sur les problèmes/contraintes  Communique tout résultat ou opportunité imprévu et les obstacles éventuels à l'avancement du projet  Tout fait saillant	Semestriel          Annuel	Coordonnateurs nationaux à la FAO (directeur du projet) à utiliser comme décrit au tableau 3.4 ci-dessus          Unité FAO-FEM au Secrétariat du FEM
<b>Rapports semestriels d'avancement semestriels unifiés</b>	(Les rapports sont présentés selon le format type à établir sur le modèle des rapports d'avancement de la FAO)		
Fournissent une synthèse des rapports d'avancement semestriels du projet à soumettre à la FAO pour suivi et transmission	<b>Résumé des rapports des Coordonnateurs nationaux et des institutions participantes</b>  Rapport sur l'avancement de chaque activité du projet dans chaque pays et dans l'ensemble du projet  Activités des conseillers scientifiques et des programmes de formation spécialisée  Sommaire des problèmes et des mesures proposées  Faits saillants	Semestriel dans les 30 jours précédant la fin de chaque période d'établissement de rapport, mais non exigé lorsqu'un rapport succinct annuel unifié est prévu	FAO (Coordonnateur régional du projet) avec des contributions des Coordonnateurs nationaux/régionaux à soumettre à l'UTP, au responsable du budget et à l'unité FAO FEM, et par cette unité au FEM  Le Coordonnateur régional du projet soumettra des rapports au comité directeur régional du projet
<b>Rapports d'avancement succincts annuels unifiés</b>	(Les rapports seront présentés selon le format type à établir sur le modèle des rapports d'avancement de la FAO)		
Présentent un examen succinct unifié des progrès	Résumé unifié des rapports semestriels avec évaluation	Annuellement, dans les 45 jours	FAO (Coordonnateur régional du projet) en



<b>Rapport</b>	<b>Format et contenu</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Responsabilité</b>
<p>accomplis dans l'ensemble du projet, dans chacune de ses activités et chacun de ses résultats</p> <p>Fournit un examen et une évaluation succincts des progrès réalisés dans chaque activité établie dans le plan de travail annuel, soulignant les résultats importants et les progrès vers l'achèvement du programme de travail</p> <p>Fournit une source générale d'informations, utilisée dans tous les rapports généraux sur le projet</p>	<p>Résumé des progrès accomplis et de toutes les activités du projet</p> <p>Description des progrès pour chaque activité et chaque résultat</p> <p>Examen de retards et problèmes, et des mesures proposées pour les surmonter</p> <p>Examen des plans relatifs à la période successive avec un rapport sur les progrès accomplis au titre de chaque rubrique</p>	<p>précédant la fin de la période d'établissement des rapports</p>	<p>collaboration avec les points focaux nationaux</p> <p>Le Coordonnateur régional du projet soumettra les rapports au comité directeur du projet et à l'unité FAO/TCI pour être ultérieurement examinés et présentés par l'unité FEM au Secrétariat du FEM</p>
<b>Rapports financiers</b>			
<p>Décrivent en détail les dépenses et décaissements du projet</p>	<p>Décaissements et dépenses par catégorie, suivant le format et avec la documentation établis par la FAO en vertu de contrats/lettres d'accord à stipuler</p>	<p>Semestriellement</p>	<p>Toutes les institutions sous contrat à la FAO (directeur du projet)</p>
<b>Rapports succincts</b>	<p>(Format normalisé, voir l'accord sur les procédures financières)</p>		
<p>Réunissent les informations sur les dépenses et décaissements du projet</p>	<p>Reçus, décaissements et entrées de fonds nettes</p>	<p>Semestriel et établi dans les 30 jours précédant la fin de la période</p>	<p>Le responsable du budget de la FAO soumet les rapports à l'unité FAO FEM pour approbation intérieure</p> <p>Rapports financiers présentés par la Division des finances de la FAO au fidéicommissaire du FEM conformément aux accords sur les procédures financières entre la FAO et le fidéicommissaire du FEM.</p>

Tableau 5: Plan de suivi et d'évaluation et budget du PGTA Kagera

Type d'activité de S-E	Parties responsables	Calendrier	Budget en USD * <sup>1</sup>
Atelier régional initial	Coordonnateur régional du projet – CRP Directeurs nationaux du projet – DNP FAO (NRL, bureaux de pays de la FAO)	Dans les deux mois précédant le démarrage du projet	35,000
Rapport de projet initial	Le CRP avec les DNP + la FAO	Immédiatement après l'atelier	CRP/DNP sans coût supplémentaire Temps du personnel de FAO en nature
Établir/affiner les indicateurs des réalisations et propres au site (environnementaux + socioéconomiques)	Le CRP + les DNP Consultant international en S-E avec orientation de la FAO	Pendant l'année 1	10,000 (2,000/pays + 2,000 niveau du bassin hydrographique)
Suivi de l'impact à partir du terrain	Supervision par le CRP et les DNP Suivi par les animateurs de district, les agences de mise en oeuvre locales avec l'orientation de la FAO	Continuellement mais avec une analyse annuelle avant le rapport d'avancement, l'EEP et la préparation du plan de travail annuel	50,000 (2,500/pays/an)
Suivi annuel de l'impact, gestion adaptative des pratiques de GDTA et leçons apprises	Le CRP avec NRL/SAF pour surveiller les activités de GDT et de suivi dans le bassin, en coordination avec les DNP (responsables des activités de pays et le suivi par des équipes/contrats nationaux)	Examen annuel	40,000 (10,000/pays-montant indicatif)
Examen de l'exécution du projet – outil de suivi intérieur de la FAO	Équipe du projet + FAO	Annuel	Équipe du projet sans coût supplémentaire FAO en nature
Réunions des comités directeurs régionaux et nationaux du projet	CRP + DNP Pays participants FAO + partenaires/bailleurs de fonds principaux	Immédiatement après l'atelier initial et au moins une fois par an	50,000 (Voyages et indemnité journalière de subsistance) Personnel FAO en nature
Rapports trimestriels sur l'exécution du projet – les rapports comparent les résultats avec les plans de travail approuvés, et des mesures correctives sont prises	Responsable du budget de la FAO TCOM, TCI/FEM	Trimestriellement	FAO en nature
Rapports semestriels d'avancement du projet	Équipe du projet FAO (NRL, SAF, TCI/FEM, TCOM)	Juin et décembre	Équipe du projet sans coût supplémentaire FAO en nature
Rapports techniques – voir ci-dessous*	Équipe du projet FAO (NRL, SAF, "Task Force" du projet) Consultants selon les besoins	Liste indicative des produits des contrats/consultations ci-dessous	21,000 (révision, impression, diffusion des produits techniques)
Visites de supervision au projet et aux sites de terrain	Missions techniques de la FAO <sup>13</sup> Représentants gouvernementaux du CDP	Annuellement ou selon qu'il convient	FAO (couvert par les fonds de l'agence de mise en oeuvre du FEM) et temps du personnel

<sup>13</sup> Une partie du personnel/temps de la FAO est couverte par les fonds de l'agence de mise en oeuvre du FEM

Type d'activité de S-E	Parties responsables	Calendrier	Budget en USD * <sup>1</sup> des OG en nature
Examen indépendant à mi-parcours	Unité d'évaluation indépendante PBEE-FAO Équipe du projet Pays participants FAO-NRL, SAF, TCI/FEM, TCOM	À mi-parcours de l'exécution du projet	39,600
Évaluation indépendante tripartite finale	Consultant extérieur Équipe du projet Pays participants FAO (NRL, SAF, PBEE, TCI/FEM, TCOM)	À la fin de l'exécution du projet	65,000
Leçons apprises	Équipe du projet FAO (UTP + "Task Force" du projet Unité FAO FEM + TerrAfrica Partenaires	Annuellement	75,000 (3 000 par an, environ, pour la diffusion ; ateliers nationaux et régionaux de partage des expériences)
Rapport terminal	Le CDR avec l'appui des DNP FAO	Au moins un mois avant la fin du projet	6,000
<b>TOTAL Coût indicatif du projet FEM</b> (non compris l'équipe du projet et une partie du temps du personnel FAO couvert par les fonds de l'AM)			<b>391,600 USD</b>

\* Des rapports techniques particuliers seront élaborés pour orienter et surveiller l'exécution du projet, y compris :

- guides et manuels sur la gestion durable des terres et de l'agroécosystème à l'intention des champs-écoles des producteurs, et sur des micro-bassins versants et paysages choisis
- guide de planification communautaire pour la GDTA – élaboration, mise en œuvre et suivi de plans d'actions communautaires, y compris le régime foncier et l'accès aux ressources.
- incitations et politiques en matière de GDTA – y compris les questions agricoles, environnementales et de régime foncier.
- études préliminaires sur la GDT, indicateurs et méthodes permettant le suivi par les CEP, les communautés et les districts.

